

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

COMITE DE DIRECTION

76e séance

Samedi, 27 août 1938, à 10 heures.

PROCES-VERBAL

PRESENTS

MM. V. VAN STRAELEN,
M. van den ABEELE,

R. BOUILLENNE,
A. SCHOEP,
H. SCHOUTEDEN,
J-P. HARROY

Président,
Délégué de Monsieur le
Ministre des Colonies

Membres,
Secrétaire du Comité de
Direction.

EXCUSES

MM. J. RODHAIN,
J. MAURY,
W. ROBYNS,
J. WILLEMS,

Vice-Président,

Membres.

La séance est ouverte à 10 heures sous la présidence de Monsieur
V. VAN STRAELEN.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ANTERIEURE.

Le Procès-verbal de la 75e séance, du 25 juin 1938, est approuvé
à l'unanimité.

RAPPORTS DES CONSERVATEURS EN AFRIQUE.

Rapport de Mutsora.

Le Comité insiste sur la nécessité de voir appliquées, à l'occa-
sion de la préparation des plaines d'atterrissage dans le Parc,

toutes les dispositions prévues lors de la Convention avec la S.A.B.E.N.A.

Rapport de Rutshuru.

Le Comité relève le passage relatif aux ravages causés aux cultures indigènes par les cochons sauvages et constate, une fois de plus, la nécessité de voir lever la confusion qui règne entre potamochères, hylochères et phacochères. Une définition exacte en est indispensable pour permettre une réglementation de chasse rationnelle.

Rapport de Kibungu.

Le Comité se propose de solliciter du Gouvernement du Ruanda-Urundi une majoration de subside, le budget de ces territoires devant non seulement couvrir les dépenses de gestion du Parc National de la Kagera, mais encore assurer l'administration des secteurs du Parc National Albert situés au Ruanda et participer aux dépenses de la direction métropolitaine.

Lecture est ensuite donnée en séance, de la décision de la Commission d'inviter, à titre personnel, à chacune de ses assemblées, les membres du Comité de Direction que le sort a désignés comme ne faisant plus partie de la Commission Administrative.

Le Président fait ensuite au Comité diverses communications :

- a) Le Département a transmis à l'Institut copie d'un rapport émanant de Monsieur le Vétérinaire PASTEELS et relatif à des maladies du gibier dans la région du Parc National de la Garamba. Le Comité constate qu'il n'y est pas fait mention d'épizootie, mais uniquement de déficiences physiologiques de certains individus.
- b) Le Département a également transmis à l'Institut le rapport pour la saison de capture 1938 de la Station de domestication des éléphants de Gangala na Bodio. Le Comité remarque qu'à chaque animal capturé coïncide un animal abattu.
- c) Le Conservateur de Rutshuru, à la demande de Monsieur le Docteur W. ROBYNS, a entrepris la constitution d'un herbier relatif à la toute récente coulée de lave du volcan Niamlagira. Monsieur le Docteur A. SCHOEP demande qu'à cette occasion, le Conservateur de Rutshuru recueille également des échantillons du substrat sur lequel cette végétation a été récoltée.
- d) Monsieur J. VERHOOGEN, déférant à un voeu exprimé dans la séance précédente par Monsieur J. MAURY, a examiné la question de l'éventuelle présence à May-na-Moto d'anciens geysers.
- e) Le Secrétaire du Comité de Direction a représenté l'Institut au Congrès International de Géographie d'Amsterdam et eut l'occasion d'y faire une communication sur les liens unissant la

protection de la nature et la protection des paysages en Afrique.

DECISION 629. - DELEGATION DE POUVOIRS AU PRESIDENT.

Conformément à la décision 607 et à la proposition formulée à la séance précédente (25 juin 1938) par Monsieur J.WILLEMS, le Comité marque accord sur le texte suivant, destiné à préciser les questions pour lesquelles le Président devra encore recourir à une délibération du Comité de Direction.

En général, toutes les questions que le Décret ou les Règlements (Ordre Intérieur, Tourisme, etc) réservent à la compétence du Comité de Direction. Droit d'abattre, de circuler dans le Parc, etc..

1° Principes venant modifier ou orienter la politique de l'Institut. Déclarations de principe émises au nom de l'Institut.

2° Modifications à proposer au Département, à propos des décrets et règlements concernant l'Institut. Pourparlers en vue de la création de nouveaux Parcs Nationaux.

3° Dispositions impliquant, pour le présent ou l'avenir, un engagement de dépenses importantes.

4° Nominations du personnel. Traitements.

5° Exonérations de paiement : permis de visite gratuit, service de publications, envois importants de documentation.

6° Ordre du Jour des séances de la Commission.

7° Rapports annuels, comptes, budgets à soumettre à la Commission.

8° Détermination des missions scientifiques. Suggestions ou avis à transmettre à la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge.

9° Affectation des collections scientifiques.

10° Publication des résultats des missions dans les Parcs Nationaux.

DECISION 630. - MISSION DE MONSIEUR J. VERHOOGEN.

Le Comité décide d'autoriser Mr. J. VERHOOGEN à prolonger sa mission de deux mois environ et de proposer au Conseil de la Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, de majorer de 10.000,-- francs le subside consenti à ce Chargé de mission.

DECISION 631. - MISSION DANS LES PARCS NATIONAUX DU CAPITAINE A. GILLIARD.

Le Comité décide d'octroyer au Capitaine A. GILLIARD -dont la prochaine mission dans les Parcs Nationaux a déjà fait l'objet de ses délibérations- la qualité de Chargé de mission de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge. Le Capitaine A. GILLIARD bénéficiera, à ce titre, de l'usage des habitations et gîtes, du matériel de transport et de campement de l'Institut, ainsi que de l'aide des personnels européen et indigène de l'institution.

Provisoirement, aucune aide financière ne sera octroyée au Capitaine GILLIARD.

DECISION 632. - DEMANDE DE SUBSIDE EMANANT DE Mr. M. BEQUAERT.

Mr. M. BEQUAERT, dont le programme de mission d'études d'archéologie préhistorique dans les Parcs Nationaux a déjà reçu une approbation de principe lors de la 59e séance du Comité (17 avril 1937 décision 429), se trouve actuellement dans la Colonie, chargé d'une mission par le Musée du Congo Belge. Grâce à sa présence sur place, Mr. BEQUAERT pourrait envisager une exploration du Parc National de la Kagera dont les frais ne dépasseraient pas 50.000,--francs. Pour un complément de subside de 30.000,--francs il pourrait réaliser, de plus, une étude similaire dans le Parc National Albert (Haute-Semliki).

Le Comité décide d'encourager Mr. BEQUAERT, tout en reconnaissant que ses rares ressources doivent être de préférence consacrées à l'étude et à la protection des règnes vivants, plutôt qu'à des recherches sur des éléments morts, dont l'étude

ne présente aucun caractère d'urgence.

Dans cet esprit, le Comité décide de donner à Mr. BEQUAERT les autorisations nécessaires pour pénétrer dans les Parcs Nationaux et y effectuer les sondages et terrassements nécessités par ses études. Mr. BEQUAERT bénéficiera également de la qualité de Chargé de mission, avec les divers avantages matériels que cette qualité entraîne.

Provisoirement, le Comité ne peut accorder aucun crédit à Mr. BEQUAERT, mais ne repousse pas, à priori, le principe d'une intervention ultérieure, au cas où les premiers résultats des travaux de Mr. BEQUAERT justifieraient un effort dans ce sens.

DECISION 633. - BATIMENTS DE LA STATION DE MUTSORA.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre du Conservateur de Mutsora, qui ne propose que des modifications de détail aux plans dressés pour ces bâtiments par Messieurs les Professeurs SCHOEPE et CERULUS.

Le Comité approuve la proposition de séparer l'habitation du Conservateur de celles des autres membres du personnel administratif ou scientifique de la station et décide de laisser le Conservateur de Mutsora juge des autres modalités de réalisation, en fonction des contingences locales.

DECISION 634. - VISITE DANS LES PARCS NATIONAUX DES MEMBRES DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.

Le Comité, consacrant un état de fait datant de plusieurs années déjà, décide d'octroyer, pour eux et pour leur famille, un permis permanent de visite gratuit à tous les membres du personnel territorial de la Colonie, dans le ressort desquels se trouve un secteur dépendant d'un Parc National.

DECISION 635. - DEMANDE DE RECOLTE EMANANT DE MONSIEU HASKINS, DE L'UNIVERSITE DE HARVARD.

Le Comité décide de revenir sur sa décision 623 (75e séance - 25 juin 1938) et d'autoriser Mr.

HASKINS à récolter des fourmis "ponerines" dans les limites des Parcs Nationaux du Congo Belge. Mr. HASKINS remettra des doubles à l'Institut et lui réserve la publication des résultats des travaux relatifs aux échantillons récoltés dans les Parcs Nationaux.

DECISION 636.- OBSERVATIONS SCIENTIFIQUES A REALISER DANS LES PARCS NATIONAUX PAR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF DE L'INSTITUTION.

Le Comité de Direction examine un programme tendant à coordonner, suivant un plan d'ensemble, les observations de ses Conservateurs. Ces renseignements, réunis en fichiers, constitueraient une documentation d'une manipulation aisée.

Le Comité décide d'entreprendre progressivement l'application de ce plan, notamment par la tenue, dans chaque station, d'un registre, où les personnes qualifiées (Conservateurs, Chargés de mission, voire touristes) pourraient consigner une observation scientifique digne d'intérêt.

DECISION 637.- PARC NATIONAL DU KATANGA.

Le Comité reçoit connaissance d'une lettre du Président du Comité Spécial du Katanga, proposant un énoncé définitif des limites du futur Parc de l'Upemba et signalant la nécessité de voir une réglementation édictée avant le 1^{er} janvier 1939, date où le Katanga se verra ouvrir à la prospection libre.

DECISION 638.- CIRCULATION DE BETAIL SUR LA PISTE DU KISHARI.

En application de sa décision 625, le Comité décide d'adresser à Monsieur le Ministre des Colonies une lettre qui figurera à l'indicateur, sous références n° I8640.P.2/I9.P.2/25.P.I2/2.P.I7/3.

DECISION 639.- AFFAIRE DE DYCKER.

Le Comité décide d'annuler sa décision 599 et de ne réclamer aucune taxe à Mr. DE DYCKER pour la durée de son séjour dans le Parc National Albert, lors de l'éruption du Niamlagira.

DECISION 640. - GUIDES-AGREES.

Le Comité décide d'octroyer la qualité de Guide-
agréé de l'institution à Monsieur D.PARANOZZI,
Transporteur à Beni.

DECISION 641. - HABITATION DU CONDUCTEUR DE TRAVAUX.

Le Comité reçoit connaissance de ce que Mr. G.
SPITABLES, conducteur de travaux, accepte d'en-
trer au service de l'institution et compte entre-
prendre prochainement la construction de son
habitation au camp de Ruindi. A ce propos, le
Comité décide d'éviter la création à Ruindi d'une
briqueterie -suivant proposition du Conserva-
teur de Rutshuru- et d'acquérir les briques né-
cessaires, soit à l'Administration, soit aux
particuliers.

DECISION 642. - EXPEDITION DU COMMANDANT GATTI.

Le Commandant GATTI sollicite l'autorisation de
circuler, filmer et organiser des émissions radio-
phoniques dans le Parc National Albert. Le Comité
charge le Président de recevoir Mr. GATTI et d'ac-
corder certaines autorisations à ce voyageur,
dans le cadre et sous le couvert de ce qui a été
accordé dans ce sens par le Département et le
Gouvernement Général.

DECISION 643. - CAPTURE D'ELEPHANTS DANS LE PARC NATIONAL DE LA
GARAMBA.

Monsieur le Gouverneur Général a protesté contre
la décision 620 (75e séance - 25 juin 1938) in-
terdisant aux tiers d'assister aux opérations de
capture de la station de Gangala na Bodio.

A la demande du Département, le Comité revient,
à regret, sur cette décision et charge le Conser-
vateur du Parc National de la Garamba, d'accorder,
sous sa responsabilité, les autorisations susvisées.

DECISION 644. - SERVICE DES PUBLICATIONS DE L'INSTITUT.

La Commission a émis le voeu, à la demande
de Mr. P. van OYE, de voir le Comité distribuer
plus largement les publications de l'Institut aux

institutions scientifiques belges. Limité par l'exiguité de ses ressources, le Comité maintient son point de vue antérieur.

DECISION 645.- SEJOUR DANS LE PARC DE Mr. LE DOCTEUR LEPERSONNE.

Mr. J. LEPERSONNE, attaché au Musée du Congo Belgo, en mission en Afrique, a accompagné à May-namoto Mr. J. VERHOEGEN, Chargé de mission de l'Institut et l'a engagé à y effectuer certaines récoltes de matériaux contenant, à son avis, des fossiles dignes d'intérêt.

Le Comité remercie Mr. LEPERSONNE et l'exonère du paiement de la taxe de visite pour son séjour dans le Parc National Albert,

Le Comité prend acte ensuite de ce que Mr. G. LEFEBVRE, Chef du Service des Affaires Economiques de la Province de Costermansville, a tenu à faire don à l'institution d'une somme de 1.000,-- francs. Le Comité remercie Mr. LEFEBVRE.

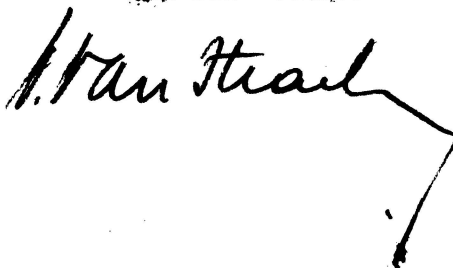
La séance est levée à 13 heures.

LE SECRÉTAIRE DU COMITÉ
DE DIRECTION,



Jean-Paul HARROY.

LE PRESIDENT



V. VAN STRAELEN